



FORMULAIRE DE DEMANDE D'UN PERMIS DE RECHERCHE
DONNÉES DU DEMANDEUR

Personne physique					
Nom :		Prénom :		NNI :	
Adresse :		Email:		Tél:/ Fax :	
Personne morale					
Nom :			N° RC :	NIF :	
Tél:/ Fax :		Email:		Adresse :	
Représentant de la personne morale					
Nom :		Prénom :		NNI :	
Adresse :		Email:		Tél:/ Fax :	

DONNÉES DU PERMIS DEMANDÉ

Nom proposé	Fuseau	Carte	Code	Surface demandée	Groupe de substances

Coordonnées des angles du polygone :

PP	X					PP	Y				
1						1					
2						2					
3						3					
4						4					
5						5					
6						6					
7						7					
8						8					
9						9					
10						10					
11						11					
12						12					
13						13					
14						14					

Cinq exemplaires signés et cachetés : un pour le registre de demande, un pour le service du Cadastre Minier, un pour le demandeur, un pour le service de la Géologie et l'autre pour le Ministre du Pétrole des Mines et de l'Energie.

DOCUMENTATION A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR :

- Formulaire de demande disponible au Cadastre Minier :
 - Identification du demandeur (personne physique ou morale) /adresse /identité
 - Définition des coordonnées (en UTM), groupe de substances et superficie
- Le récépissé d'acquiescement des droits de réception (5000 MRU);
- La liste des personnes affiliées ;
- La description des compétences et de l'expérience professionnelle du chef du projet ;
- BTR : Bulletin des Travaux de Recherche, disponible au Cadastre Minier dûment renseigné et signé par le requérant + engagement minimum des dépenses ;
- Une copie certifiée conforme des trois derniers exercices financiers et/ou une copie du registre de commerce, le cas échéant ;
- Un Numéro d'Identification Fiscal (NIF);
- Un engagement d'embaucher deux mauritaniens, dont au moins, 1 diplômé en Sciences de la Terre (mines, géologie, métallurgie ...etc.) ;
- Un engagement d'élire domicile en tant qu'adresse physique sur le territoire national ;
- Un engagement d'ouverture d'un compte dans une banque locale.

DONNÉES DE LA PRESENTATION

Date	Heure	Minute

Signature du demandeur

**Signature du Directeur chargé du
Cadastre Minier**

N.B : Toute demande ne comportant pas l'ensemble des documents de recevabilité énumérés ci-dessus sera refusée et non enregistrée.

Cinq exemplaires signés et cachetés : un pour le registre de demande, un pour le service du Cadastre Minier, un pour le demandeur, un pour le service de la Géologie et l'autre pour le Ministre du Pétrole des Mines et de l'Energie.